



KPMG Entreprises
Les Hauts de Villiers
2 bis rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 78 66 00 00
Télécopie : +33 (0)1 78 00 02 01
Site Internet : www.kpmg.fr

Amitié la Poste - France Telecom

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Amitié la Poste - France Telecom
45 rue Eugène Oudiné - 75013 Paris
Ce rapport contient 10 pages
Référence : MBON/LA

KPMG SA, cabinet français membre de KPMG International, une
coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat aux
comptes à direction et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-00000101
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social :
KPMG SA
Immeuble Le Palais
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €,
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 726 417



KPMG Entreprises
Les Hauts de Villiers
2 bis rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 78 66 00 00
Télécopie : +33 (0)1 78 00 02 01
Site internet : www.kpmg.fr

Amitié la Poste - France Telecom

Siège social : 45 rue Eugène Oudiné - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Amitié la Poste France Telecom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

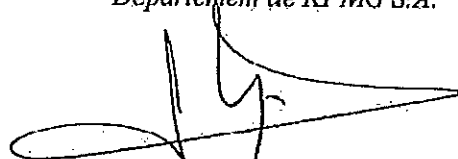
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

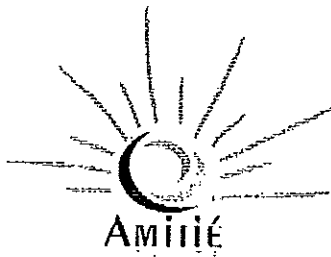
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret, le 17 avril 2009

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Michèle Bonard
Associée



Association d'Aide et de Prévention
Alcoolisme et Toxicomanes

AMITIE LA POSTE FRANCE TELECOM
45 RUE EUGENE OUDINE
75013 PARIS

ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008

AMITIE LA POSTE FRANCE TELECOM

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF	Exercice 2008			Exercice 2007	PASSIF	Exercice 2008	Exercice 2007
	Brut	Amortis et prov.	Net	Net			
Actif Immobilisé:					Fonds propres:		
Immobilisations corporelles	377 643	342 906	34 737	57 732	Réserves statutaires	827 083	714 445
Autres immobilisations financières	2 886		2 886	2 842	Bénéfice de l'exercice	184 258	112 639
TOTAL 1	380 529	342 906	37 623	60 574			
Actif circulant:					Fonds dédiés	104 999	193 830
Créances et comptes rattachés	37 412		41 312	11 630	Subventions d'investissement	15 244	28 705
Valeurs mobilières de placement	969 477		969 477	958 782			
Disponibilités	179 494		179 494	287 845			
TOTAL 2	1 186 384		1 190 284	1 248 257	TOTAL 1	1 131 584	1 049 619
Charges constatées d'avance	15 405		15 405	1 712	Dettes		
					Fournisseurs et comptes rattachés	59 147	233 717
					Dettes fiscales et sociales	27 506	17 477
					Autres dettes	19 730	19 730
					Produits constatés d'avance	5 345	-
TOTAL 3	15 405		15 405	1 712	TOTAL 2	111 728	270 924
TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 582 318	342 906	1 243 312	1 320 543	TOTAL GENERAL (1+2)	1 243 312	1 320 543
Engagements reçus, recensés et autorisés par les organismes de tutelle			1 62 295	498 210			

AMITIE LA POSTE FRANCE TELECOM

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	998 655	1 527 048
Cessions	20 460	21 195
Autres produits	35 044	37 887
Fonds dédiés utilisés	468	36 511
(1) TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	1 054 627	1 622 641
Charges d'exploitation		
Achats d'approvisionnements	3 347	5 816
Autres charges externes	729 298	1 384 065
Impôts, taxes et versements assimilés	3 781	3 824
Rémunérations du personnel	82 656	60 851
Charges sociales	32 792	26 391
Dotations aux amortissements	29 569	45 564
Autres charges	7 473	4 218
(2) TOTAL CHARGES EXPLOITATION	888 914	1 520 729
(3) RESULTAT COURANT NON FINANCIER (=1-2)	165 713	92 857
(4) RESULTAT FINANCIER	12 167	11 080
Produits exceptionnels(a)	32 607	42 001
Charges exceptionnelles	1 733	2 272
(5) RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 874	38 729
(6) SOLDE INTERMEDIAIRE (=3+4+5)	208 754	143 666
(7) Engagements à réaliser sur ressources affectées	24 497	31 027
EXCEDENT (=6-7)	184 257	112 639
(a) dont quote part subvention investissement	19 653	31 646

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

	2008	2007
PRODUITS : prestations en nature	1 162 295	498 210
CHARGES : mises à disposition gratuite de biens et services	1 162 295	498 210

AMITIE LA POSTE FRANCE TELECOM

45 rue Eugène Oudiné

75013 PARIS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008 dont le total est de 1 243 312 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total est de 1 099 401 € pour les produits et de 915 144 € pour les charges, dégagant un bénéfice de 184 257 €.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Faits caractéristiques de la période :

- Variations des flux d'exploitation du fait des modifications apportées aux conventions conclues avec le Groupe La Poste et France Télécom.
 - *Convention signée avec le groupe La Poste :*
 - les salaires et charges sociales de 18 emplois repères mis à disposition par le groupe La Poste ont été portés en hors bilan en « engagements reçus » et en compte de résultat en « évaluation des contributions en nature ». En 2007 ces salaires avaient fait l'objet d'une subvention de fonctionnement refacturée ensuite à l'association. Ils figuraient à ce titre en « subventions d'exploitation » et en « autres charges externes »
 - les salaires et charges sociales des agents non emplois repères, valorisés à 250 000 €, et les locaux mis à disposition ont été portés en « engagements reçus » et « évaluation des contributions en nature »
 - *Convention signée avec France Télécom :*
 - les salaires et charges des 2 agents entièrement subventionnés ont été portés en « produits d'exploitation » pour 103 130,70 € et la refacturation en « autres achats et charges externes ». En 2007, ces agents mis à disposition figuraient en « engagements reçus » et « évaluation des contributions en nature ».
 - De la même manière, 4 locaux entièrement subventionnés en 2008 ont été constatés en produits et inscrits ensuite en « loyer », alors qu'en 2007, ils étaient mis à disposition et étaient portés en engagements hors bilan
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 9 octobre 2008, de n'allouer un véhicule qu'aux agents mis à disposition, il apparaît que le parc automobile en

location n'atteindra jamais le niveau initialement prévu de 30 véhicules. Dans ce contexte il n'y aura plus lieu à compensation des loyers en excédent. La somme de 112 860,33 € conservée au passif du bilan pour couvrir cette compensation a ainsi été portée en « produit d'exploitation ».

Les notes présentées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I - REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations

Les immobilisations sont valorisées à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire dont le taux est déterminé en fonction de leur durée d'utilisation.

Celles-ci se ventilent ainsi :

- Bâtiments	10 %
- Agencements	10 %
- Matériel de transport	20 %
- Matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	entre 20 et 33 %
- Mobilier de bureau	entre 10 et 20 %
- Matériel d'animation	20 %

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées sur la base des dépôts versés pour l'utilisation des cartes de carburant.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et correspondent à :

- des avances de frais accordées au secteur
- une subvention à recevoir de France Télécom correspondant au solde 2008
- des produits à recevoir correspondant à des remboursements de frais sur des actions de prévention réalisées dans le groupe La Poste.

- Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées au coût historique et les cessions sont enregistrées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur globale d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur du portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2008 s'élève à 1 029 136,47 € soit une plus-value latente de 59 659,28 €.

- Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux sommes disponibles à La Banque Postale (104 221.48 €) et à la CNE (72 491.01 €).

Les intérêts à percevoir sur la CNE au titre de l'exercice 2008 ont été provisionnés pour 2 634 €.

- Fonds propres

Les fonds propres représentent :

- les réserves dont dispose l'association 827 084 €
- les subventions d'investissement qui ont financé pour partie les immobilisations. Elles font l'objet d'un amortissement selon la même durée que les immobilisations qu'elles ont servi à financer. 15 244 €
- les fonds spécifiquement dédiés à la réalisation de projets 104 999 €
 - dont
 - personnels 65 446 €
 - régions 33 203 €
 - entretien 6 350 €

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Produits à recevoir d'exploitation.....41 313 €

Charges constatées d'avance d'exploitation.....15 405 €

Charges à payer.....86 653 €

- Dettes fournisseurs d'exploitation 59 147 €
- Dettes fiscales et sociales 27 506 €

Subvention d'exploitation La Poste.....500 000 €

- Subvention de fonctionnement 493 808 €
- Subvention d'équipement 6 192 €

Subvention d'exploitation France Télécom.....390 136 €

- Subvention de fonctionnement 277 029 €
- Valorisation de 2 agents mis à disposition 103 130 €
- Valorisation de 4 locaux mis à disposition 9 977 €

Autres charges externes dont

- Personnel mis à disposition par France Télécom 103 130 €
- Locaux mis à disposition par France Télécom 9 977 €

III - AUTRES INFORMATIONS

L'association n'est pas assujettie à la TVA. Les charges sont donc comptabilisées toutes taxes comprises.

IV - TABLEAUX ANNEXES

Immobilisations

Intitulé	Valeur brute au 01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2008
Brut	395 137	6 807	24 302	377 642
Amortissements	337 405	29 569	24 068	342 905
Net	37 360	22 762	233	34 737

Subventions d'équipement

Intitulé	Valeur brute au 01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2008
Brut	- 271 400	- 6 192	17 423	- 260 169
Amortissements	242 695	19 420	- 17 190	244 925
Net	28 705	13 228	233	15 244